



15ème législature

Question N° : 6880	De Mme Josette Manin (Nouvelle Gauche - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Suppressions de postes et fermetures de classes à la Martinique	Analyse > Suppressions de postes et fermetures de classes à la Martinique.
Question publiée au JO le : 27/03/2018 Réponse publiée au JO le : 14/08/2018 page : 7370		

Texte de la question

Mme Josette Manin rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que plusieurs établissements scolaires sont fermés ou bloqués à la Martinique, depuis quelques semaines du fait de la suppression de 57 postes d'enseignants et de la fermeture de plusieurs classes à la rentrée prochaine. Et ce dans un contexte où le territoire a perdu au moins 950 postes en dix ans. Ces suppressions de postes ne feront qu'accentuer le désespoir et la déshérence de la jeunesse martiniquaise quand l'école de la République se doit d'être le moteur de leur ascension sociale. C'est dans ce sens qu'elle l'a interpellé lors des questions au Gouvernement. Aussi, elle se doit de l'informer que sa réponse dans l'hémicycle ne répondait aucunement aux revendications légitimes de ses compatriotes. Au contraire, elle n'a fait qu'accentuer la mobilisation et la colère du personnel éducatif, des syndicats et des parents d'élèves. Tous les signaux démontrent que le mouvement risque de se durcir et de se généraliser à tous les établissements scolaires et même au-delà. Il les a déjà assurés, Serge Letchimy et elle-même, de vouloir travailler en collaboration sur ce dossier. Il serait souhaitable que nous puissions connaître les solutions et alternatives qu'il envisage pour tenir compte des besoins de ce territoire, à la sortie d'un prochain rendez-vous. Il lui semble très urgent de porter des réponses aux organismes syndicaux et à la communauté scolaire afin de rétablir la sérénité et un retour au calme pour mener à bien l'année scolaire qui souffre déjà d'un retard conséquent. Elle lui demande si l'État a la volonté de proposer une éducation de qualité aux jeunes afin de leur permettre de s'insérer dans la vie professionnelle, sur un territoire si durement touché par le chômage.

Texte de la réponse

Pour l'année scolaire 2017-2018 dans le second degré public, 34 234 élèves sont scolarisés dans l'académie de la Martinique, soit 739 élèves de moins que l'année précédente (- 2,1 %). Cette diminution devrait se prolonger à la rentrée prochaine 2018 (prévision de - 629 élèves, soit -1,8 %) et s'inscrit dans un contexte national à la hausse, avec une prévision de plus de 26 000 nouveaux élèves pour la rentrée 2018 (+ 0,6 %). En Martinique, entre les rentrées 2007 et 2017, le nombre d'élèves dans le second degré public a diminué de 8 739, soit de plus de 20 %. En matière de taux d'encadrement, le nombre moyen d'élèves par division (E/D) en Martinique, tous niveaux d'enseignement du second degré public confondus, 23,4, est plus favorable que le E/D moyen France métropolitaine + DOM, 24,9 en 2017. De même, le nombre moyen d'heures par élève (H/E) tous niveaux d'enseignement confondus, 1,53 en Martinique, est très supérieur au H/E national, 1,36. Cet indicateur très favorable traduit la prise en compte des besoins des élèves par l'académie. En termes de scolarité, il est à souligner que le nombre de lycéens martiniquais en post-bac a fortement augmenté depuis 2007, + 38,2 %, ce qui montre de

nets progrès en termes de poursuite d'études au sein de l'académie. Ces données locales rapportées au contexte national expliquent les mesures de rentrée décidées pour la Martinique à l'aune de l'équité des dotations académiques dont le ministère est garant. L'analyse des moyens tient compte notamment du poids de l'académie, de la démographie des élèves et des disparités géographiques et sociales. A ce titre, il est fait recours à plusieurs indicateurs issus de données de l'INSEE reflétant des préoccupations qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales, respect des caractéristiques du réseau scolaire académique et volonté de favoriser la réussite scolaire des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées. Ce dernier indicateur combine notamment le pourcentage de professions et catégories sociales défavorisées et le pourcentage de chômeurs. La situation de l'académie de la Martinique est prise en compte de manière équitable à travers ces indicateurs. Dans le premier degré public, les prévisions démographiques sont également à la baisse. La rentrée 2017 a été marquée par une diminution des effectifs de 3 %, soit 1 034 élèves de moins. Cette tendance devrait se poursuivre en 2018, avec de nouveau une baisse attendue de l'ordre de 3,3 %, soit 1 107 élèves de moins. Parallèlement, l'académie a bénéficié de mesures de rentrée positives (2 moyens d'enseignement nouveaux en 2017 et 8 en 2018) améliorant son taux d'encadrement des élèves, très supérieur au taux moyen national. Le ratio « nombre de professeurs pour cent élèves » est ainsi passé de 7,19 à la rentrée 2016 à 7,42 en 2017 (5,46 au niveau national) ; et devrait s'établir à 7,69 à la rentrée 2018 (5,55 au niveau national). Grâce à ce contexte favorable, l'académie a pu dédoubler à la rentrée 2017 100 % des classes de CP à niveau simple en REP+, soit 45 classes comptant désormais 15 élèves ou moins, au bénéfice de 500 élèves environ.